

Novembre 2019

BILAN DU SCHEMA DE MUTUALISATION ANNEE 2019

Dans une volonté d'optimisation des ressources et de maillage territorial, la communauté de communes Vallée de l'Hérault et ses communes membres ont élaboré et adopté fin 2015 un schéma de mutualisation des services.

Depuis janvier 2016, celui-ci, tel que défini ci-après, est mis en œuvre par la communauté de communes et les communes ayant souhaité y participer.

| Service | Nombre de communes adhérentes | Forme de mutualisation | Objectifs | Missions/services proposés |
|----------------------|--------------------------------------|-------------------------------|--|--|
| JURIDIQUE | 8 | service commun | Apporter une expertise juridique sur une problématique de droit rencontrée en vue d'aider les communes dans leurs prises de décision | Mise à disposition de juristes : - Traitement des demandes écrites adressées par les communes adhérentes (peuvent saisir le service deux fois par mois) - Diffusion de notes juridiques à l'ensemble des communes adhérentes |
| OBSERVATOIRE FISCAL | 11 | service commun | Permettre un suivi analytique du tissu fiscal territorial année par année ainsi qu'une optimisation des bases fiscales | Mise à disposition d'un chargé de fiscalité : - Vérification sélective des locaux - Préparation et animation des CCID - Assistance fiscale |
| INGENIERIE URBANISME | 18 | service commun | Développer une ingénierie de proximité en matière d'urbanisme, par l'intermédiaire d'une plateforme de services à disposition des communes | Mise à disposition d'un chargé d'urbanisme : - Accompagnement à l'élaboration et/ou révision des documents d'urbanisme - Appui juridique à la prise de décision en commune - Ateliers d'urbanisme |

| | | | | |
|----------------------------|----|----------------|---|--|
| ASSISTANCE MARCHES PUBLICS | 5 | service commun | Apporter une expertise sur la sécurisation administrative et juridique des marchés publics | Mise à disposition d'un chargé de commande publique : Rédaction, passation et exécution de marchés publics |
| GROUPEMENT D'ACHAT | 21 | service commun | Permettre aux communes justifiant de besoins communs de se regrouper au sein du processus d'achat dans le but de réaliser des économies d'échelle. | Mise à disposition d'un chargé de commande publique : Coordination et regroupement des achats principalement dans le domaine des fournitures courantes mais aussi dans tous les autres domaines éventuels |
| RESSOURCES HUMAINES | 5 | service commun | <ul style="list-style-type: none"> - Apporter une assistante technique aux communes en matière de formation - Mise en œuvre d'une démarche hygiène et sécurité. | <p>Mise à disposition d'un chargé de formation et d'un chargé de prévention :</p> <ul style="list-style-type: none"> - <u>Formation</u> : recensement et suivi des formations obligatoires selon les types de postes , décomptes DIF; recensement des besoins et organisation des formations du CNFPT en intra - <u>Hygiène et sécurité</u> : assistance pour l'élaboration des « documents uniques », les missions d'assistants de prévention, fiches de postes à risques, pharmacies de service, entraînement à l'usage des extincteurs, aux évacuations |
| INFORMATIQUE | 17 | service commun | <ul style="list-style-type: none"> - Apporter aux communes membres une assistance informatique de 1er niveau - mettre en œuvre un schéma informatique mutualisé et les projets informatiques en découlant (évolution des équipements) | Mise à disposition d'un technicien informatique : acquisition, déploiement et maintenance matériel, assistance technique et bureautique |

| | | | | |
|-----------------------------|----|--|---|--|
| OPERATIONS D'AMENAGEMENT | 21 | mise à disposition descendante, réalisée pour une opération donnée et une durée déterminée | Accompagner le maître d'ouvrage pour la réalisation d'opérations, sur l'ensemble des domaines de construction (neuve ou réhabilitation) et d'infrastructure | Mise à disposition de chargés d'opérations : <ul style="list-style-type: none"> - Analyse de la demande, définition du besoin et programmation - Montage financier de l'opération - Pilotage technique - Organisation des acteurs du projet - Commande de prestations - Préparation de l'exploitation de l'ouvrage |
|-----------------------------|----|--|---|--|

Comme chaque année, au moment du débat d'orientation budgétaire, un bilan service par service est dressé sur les actions mises en œuvre et les potentielles évolutions envisagées pour l'année suivante.

JURIDIQUE

8 COMMUNES ADHERENTES : ANIANE, ARGELLIERS, BELARGA, GIGNAC, LE POUGET, SAINT ANDRE DE SANGONIS, SAINT PARGOIRE et TRESSAN.

COMMUNES ACCOMPAGNEES : 100%

OBJECTIFS DU SERVICE

Le service juridique commun est effectif depuis le 1er février 2016. Conformément aux termes de la convention de mutualisation afférente, chaque commune adhérente peut le saisir deux fois par mois sur demandes écrites. Le service a alors pour mission d'apporter une expertise juridique sur une problématique de droit rencontrée en vue d'aider les communes dans leurs prises de décision (conseil juridique divers et précontentieux). Autrement dit, l'objectif du service juridique est, dans la mesure du possible, de proposer aux communes les meilleures solutions opérationnelles s'offrant à elles dans le respect de la réglementation mais aussi de la volonté politique exprimée.

La gestion et le traitement des contentieux ne sont pas, à ce jour, intégrés aux missions du service juridique.

BILAN DES ACTIONS MISE EN OEUVRE SUR L'ANNEE 2019

Au 15 septembre 2019, le service a totalisé 110 demandes dont 100 ont été traitées dans les délais, représentant plus de 608 heures de travail soit l'équivalent de 87 jours consacrés à la mutualisation depuis le 1er février 2016.

Le service a fait face à plusieurs types de demandes (rédaction d'actes en la forme administrative, préparation de projets de délibération, note avec préconisations, rendez-vous en mairie, relecture de conventions, etc.) nécessitant souvent plus de temps que les 4h/dossier prévus initialement dans la convention. En effet, chaque dossier a nécessité, en moyenne, 6h30 de travail.

En complément du traitement des demandes formulées par les communes membres, le service mutualisé a pris l'habitude de faire bénéficier à celles-ci les notes produites en interne qui peuvent leur présenter un intérêt (exemple : note sur les délibérations en matière de marché public).

EVOLUTIONS DU SERVICE POUR 2020

En complément du traitement des demandes et des notes partagées, le service juridique mutualisé est ouvert à la création d'ateliers semestriels ayant pour objectif de présenter aux communes adhérentes les grandes lignes des réformes en cours et de l'actualité jurisprudentielle les intéressant.

OBSERVATOIRE FISCAL

II COMMUNES ADHERENTES : ANIANE, ARGELLIERS, GIGNAC, LE POUGET, MONTPEYROUX, POUZOLS, PUECHABON, ST-ANDRE-DE-SANGONIS, ST-JEAN-DE-FOS, ST-PARGOIRE, ST-PAUL ET VALMALLE

COMMUNES ACCOMPAGNEES : 45%

OBJECTIFS DU SERVICE

L'observatoire fiscal, en mettant à disposition des communes une expertise et un appui permanent, vise à permettre un suivi analytique du tissu fiscal territorial année par année ainsi qu'une optimisation des bases fiscales pour un meilleur dynamisme.

L'objectif est de faire correspondre la réalité des bases de la collectivité à celles dont dispose le cadastre et de rechercher des anomalies fiscales sur le territoire.

Ainsi, l'observatoire fiscal intervient auprès des communes en matière de :

- Vérification sélective des locaux (VSL) :
 - Établissement de listes de locaux à vérifiés
 - Suivi des travaux auprès des services fiscaux
- Commissions Communales des Impôts Directs (CCID)
 - Préparation des CCID
 - Animation des CCID
- Assistance fiscale
 - Politique des taux
 - Politique d'abattement
 - Étude d'impact sur des réformes à venir etc.

BILAN DES ACTIONS MISE EN ŒUVRE SUR L'ANNÉE 2019

Concernant les sollicitations des communes jusqu'à présent :

- 3 communes sur 11 ont souhaité avancer sur des travaux de VSL
- 4 communes sur 11 ont sollicité le service pour la préparation de leur CCID
- 2 sollicitations par 2 des 11 communes sur des questions fiscales

EVOLUTIONS DU SERVICE POUR 2020

- Poursuite des travaux de VSL dans le cadre de la convention avec la DDFIP :
 - Rectification catégorie
 - Rectification élément de confort
 - Signalisation des piscines non-imposées
- Veille juridique notamment sur la future réforme fiscale
- Préparation des CCID sur demande des communes
 - Formation des nouveaux commissaires des CCID des communes membres du service mutualisé

INGENIERIE URBANISME

18 COMMUNES ADHERENTES : ANIANE, ARGELLIERS, BELARGA, CAMPAGNAN, GIGNAC, LA BOISSIERE, LE POUGET, MONTPEYROUX, POUZOLS, PUECHABON, PUILACHER, ST-ANDRE DE SANGONIS, ST-BAUZILLE DE LA SYLVE, ST-GUIRAUD, ST-JEAN-DE-FOS, ST-PARGOIRE, TRESSAN, VENDEMIAN

COMMUNES ACCOMPAGNEES : 94%

OBJECTIFS DU SERVICE

Développer une ingénierie de proximité en matière d'urbanisme, par l'intermédiaire d'une plateforme de services à disposition des communes pour :

- l'accompagnement à l'élaboration et/ou révision des documents d'urbanisme
- l'information thématique des élus
- la mise à disposition de documents
- la réflexion autour de la fiscalité de l'urbanisme
- des outils d'aide à la décision

BILAN DES ACTIONS MISE EN ŒUVRE SUR L'ANNÉE 2019

En 2019, l'évolution des missions du service s'est caractérisée par :

- toujours moins de questions juridiques
- les trois quart du temps de travail consacré au suivi des PLU
- la proposition de 2 ateliers et de 2 groupes de travail

Au final, 14 PLU ont été accompagnés, 2 ateliers et 3 groupes de travail ont été animés, 2 notes juridiques, 1 règlement de voirie et 70 réponses spécifiques ont été réalisés.

Les membres de la commission sont satisfaits de la réactivité, de la disponibilité et des actions menées par le service.

EVOLUTIONS DU SERVICE POUR 2020

I. Accompagnement sur le suivi des PLU :

- Accompagnement des communes dans la finalisation de leurs documents d'urbanisme.

- Proposer un accompagnement sur de nouvelles missions (évolutions document d'urbanisme, mise à jour tableau de voiries communales, études urbaines, mobilité...).

II. Appui juridique à la prise de décision en commune :

- Enquêter de nouveaux les communes pour savoir si elles auraient besoin de rédaction de notes juridiques sur des thèmes spécifiques.
- Proposer des fiches juridiques de synthèse sur les questions mails les plus fréquentes.
- Trouver un moyen d'archiver les questions-réponses faites par mail pour faciliter la transmission d'information en interne.

III. Ateliers d'urbanisme :

- Restitution du règlement de voirie rédigé pour fin 2019. Mobiliser le groupe de travail pour un nouveau travail co-construit avec les communes en 2020.
- Proposer de nouveaux Ateliers d'urbanisme en 2020 à partir de l'analyse des besoins juridiques des communes.

ASSISTANCE MARCHES PUBLICS

5 COMMUNES ADHERENTES : ANIANE, ARGELLIERS, LE POUGET, ST PARGOIRE ET TRESSAN

COMMUNES ACCOMPAGNEES : 40%

OBJECTIFS DU SERVICE

L'objectif initial de la mise en place du service mutualisé d'assistance marchés publics était d'apporter une aide dans la rédaction, la passation et l'exécution des marchés publics afin de les sécuriser juridiquement.

BILAN DES ACTIONS MISE EN ŒUVRE SUR L'ANNÉE 2019

Nombre de marchés lancés pour le compte des communes : 4

- Pour Le Pouget :
 - Un marché en cours d'exécution concernant « Travaux de réhabilitation du CAMPOTEL »
 - Un marché en cours de publication : « Mise aux normes et de rénovation de l'EHPAD Raoul BOUBAL » (environ 375 000 € HT)
- Pour Tressan :
 - Un marché pour les travaux de rénovation du château
- Pour Argelliers :
 - Un marché est en cours d'exécution concernant « Mission de maîtrise d'œuvre – construction d'un groupe scolaire »

EVOLUTION DU SERVICE POUR 2020

Une relance des communes adhérentes est prévue afin qu'elles fassent appel à ce service trop peu utilisé jusqu'à maintenant. De plus, le service marchés pourra envoyer à ces mêmes communes des exemples de marchés afin de les informer sur l'aide qu'elles pourraient recevoir dans le cadre du service mutualisé.

ACHAT

21 COMMUNES ADHERENTES : ANIANE, ARBORAS, ARGELLIERS, BELARGA, CAMPAGNAN, JONQUIERES, LA BOISSIERE, LE POUGET, MONTARNAUD, PLAISSAN, POUZOLS, PUILACHER, ST ANDRE DE SANGONIS, ST GUIRAUD, ST JEAN DE FOS, ST PARGOIRE, ST SATURNIN ET TRESSAN

COMMUNES ACCOMPAGNEES : aucune commune

OBJECTIFS DU SERVICE

L'objectif initial de la mise en place du service mutualisé d'assistance groupement d'achats était de coordonner et regrouper les achats principalement dans le domaine des fournitures courantes mais aussi dans tous les autres domaines éventuels afin de réaliser des économies d'échelle.

BILAN DES ACTIONS MISE EN ŒUVRE POUR L'ANNEE 2019

- Organisation d'une commission de gestion paritaire en juin 2019
- Recensement des besoins en matière de prestations de contrôles réglementaires

ORIENTATION POUR L'ANNEE 2020

Dans la même perspective que le groupement d'achat de prestations en matière de contrôle réglementaire des bâtiments et installations publics, les communes réfléchissent à d'autres groupements d'achat de prestations ou fournitures.

En matière d'assurances, il conviendra de s'allier d'un AMO spécialisé pour recenser les besoins de chaque commune. La rémunération de cet AMO serait intégralement prise en charge par les communes intéressées par cette mesure.

RESSOURCES HUMAINES

5 COMMUNES ADHERENTES : ARGELLIERS, GIGNAC, LE POUGET, SAINT-PARGOIRE, TRESSAN

COMMUNES ACCOMPAGNEES : 80%

OBJECTIFS DU SERVICE

Le service ressources humaines commun, formation restreinte du service ressources humaines de la CCVH est chargé des domaines suivants :

- formation : recensement et suivi des formations obligatoires selon les types de postes (CACES, habilitations électriques, SST, PSCI...) et des formations statutaires obligatoires (intégration, professionnalisation au 1er emploi, tout au long de la carrière, prise de poste à responsabilité), décomptes DIF; recensement des besoins et organisation des formations du CNFPT en intra.
- Hygiène et sécurité : assistance pour l'élaboration des « documents uniques », les missions d'assistants de prévention, fiches de postes à risques, pharmacies de service, entraînement à l'usage des extincteurs, entraînement aux évacuations, ...

BILAN DES ACTIONS MISE EN ŒUVRE POUR L'ANNEE 2019

A- FORMATION

Actions réalisées :

Dans le cadre de la mutualisation de la formation, un certain nombre de formations ont été programmées et proposées aux communes adhérentes.

Formations réalisées :

- **Habilitations électriques BS-BT :**
Session du 27 au 28 juin 2019 et du 12 au 13 septembre 2019.
- **Itinéraire management**
Le tableau de bord comme outil de management du 31 janvier au 1 février + 1 avril 2019 ; du 4 au 5 février + 2 avril 2019 et du 7 au 8 février + 11 avril 2019
L'animation de réunion d'équipe et de service du 18 au 19 avril 2019 ; du 11 au 12 mars 2019 et du 28 au 29 mars 2019
- **Compétences des membres du CHSCT**
Le développement des compétences du 26 au 27 septembre 2019 + 1 journée à distance
L'approfondissement des compétences le 4 novembre 2019 + 1 journée à distance
- **Séminaire petite enfance**

B- HYGIENE ET SECURITE

Ce volet de la mutualisation est moins avancé. Aucune sollicitation des communes n'a été reçue dans ce domaine. Cette compétence ainsi que des actions précises sont en cours de développement.

EVOLUTIONS DU SERVICE POUR 2020

A- FORMATION

Programmation envisagée pour 2020 :

- Sauveteurs secouristes du travail/PSCI
- Formation destinée aux ALSH
- Séminaire petite enfance
- Nouveau module itinéraire management

- Actualités RH : Mise en œuvre Loi de Transformation de la Fonction Publique, PPR, CITIS ...

B- HYGIENE ET SECURITE

- Développer un réseau hygiène et sécurité du territoire :
 - Fréquence proposée 1x / trimestre
 - Partage des connaissances acquises / actions menées sur la période précédente
 - Partage d'expériences
- Partager les outils :
 - Documents obligatoires (Document unique, registres,...)
 - Procédures
- Formations obligatoires et habilitations
- État avancement

INFORMATIQUE

17 COMMUNES ADHERENTES : ARGELLIERS, BELARGA, CAMPAGNAN, GIGNAC, JONQUIERES, LA BOISSIERE, LE POUGET, MONTPEYROUX, POUZOLS, PUECHABON, PUILACHER, ST-ANDRE DE SANGONIS, ST-GUIRAUD, ST-JEAN-DE-FOS, ST-PARGOIRE, ST-PAUL-ET-VALMALLE, TRESSAN

COMMUNES ACCOMPAGNEES : 76%

OBJECTIFS DU SERVICE

- Apporter aux communes membres une assistance de 1er niveau consistant en la mise à disposition d'un technicien informatique à mi-temps (acquisition, déploiement et maintenance matériel, assistance technique et bureautique)
- Conduire des projets s'articulant autour de 2 axes : création et animation du schéma informatique mutualisé et conduite des projets informatiques en découlant

BILAN DES ACTIONS MISE EN ŒUVRE POUR L'ANNEE 2019

En 2019, les activités réalisées auprès des communs membres ont principalement consisté en des installations (42%), des services d'audit, études et conseils (22%), et des dépannages (17%).

Il est à noter que les activités d'installation (logiciel, matériel, système) sont en nette hausse par rapport à 2018 (+110%), du fait notamment de l'installation d'un serveur informatique dans plusieurs communes.

30% du temps de travail du DSI disponible a été utilisé en 2019 pour la mutualisation, (38% en 2018), et 67% du temps du technicien disponible (35% en 2018).

Au total, 105 jours ont été consacrés à la mutualisation par le service informatique, soit 473 heures d'intervention.

Sur la période 2017-2021, le groupement de commande « reprographie » aura permis une économie de 565 000 € TTC. Pour celui de la « téléphonie », en cours de passation, les économies sont estimées à 326 400 € TTC.

EVOLUTIONS DU SERVICE POUR 2020

Suite à la réglementation générale sur la protection des données entrée en vigueur le 25/05/2018, et compte-tenu de l'absence de réactivité du centre de gestion avec lequel quelques collectivités ont contractualisé, l'opportunité d'utiliser le service mutualisé pour se mettre en conformité est soulevée. Cette mise en conformité passe soit par la création d'un poste de délégué à la protection des données mutualisé, soit par un marché de prestation de service via le groupement de commande du service auprès d'un cabinet spécialisé. Cette mutualisation sera d'autant plus opportune et intéressante qu'un grand nombre de communes y participe, sachant qu'il est toujours possible d'intégrer de nouvelles communes au noyau de base.

OPERATIONS D'AMENAGEMENT

21 COMMUNES ADHERENTES : ANIANE, ARBORAS, ARGELLIERS, GIGNAC, JONQUIERES, LA BOISSIERE, LAGAMAS, LE POUGET, MONTARNAUD, MONTPEYROUX, POUZOLS, PUECHABON, PUILACHER, ST-ANDRE DE SANGONIS, ST-GUIRAUD, ST-JEAN-DE-FOS, ST-PARGOIRE, ST-PAUL-ET-VALMALLE, ST-SATURNIN DE LUCIAN, TRESSAN, VENDEMIAN

COMMUNES ACCOMPAGNEES : 34%

OBJECTIFS DU SERVICE

Assistance technique dans deux domaines (construction ou infrastructure) pour le compte des communes ayant délibéré en faveur de ce service mutualisé.

Le service vise à accompagner le maître d'ouvrage tout au long de la réalisation de l'opération, la commune conservant l'ensemble de son pouvoir de décision pour opérer les différents choix et gérer l'opération, en se faisant aider et conseiller :

- Analyse de la demande, définition du besoin et programmation,
- Montage financier de l'opération,
- Pilotage technique,
- Organisation des acteurs du projet,
- Commande de prestations
- Préparation de l'exploitation de l'ouvrage

BILAN DES ACTIONS MISE EN ŒUVRE POUR L'ANNEE 2019

Depuis 2016, 11 conventions ont été signées avec 7 communes, 1 convention est en cours de signature. Parmi ces conventions, 5 se sont achevées, dans le respect des délais fixés par conventionnement, suite à la finalisation des travaux.

35% du temps de travail du service opération d'investissement et patrimoine communautaire a été consacré aux opérations mutualisées en 2019.

Pour le 1er semestre 2019, 30,75 jours du service ont été utilisés, soit 13% d'ETP.

Concernant les opérations d'aménagement :

5 opérations ont été finalisées en 2019 :

- Ruelles et Place des Pénitents–Aniane–610 000 € HT
- Accessibilité de la Mairie et réhabilitation des rues adjacentes–Jonquières–140 000 € HT

- Mise en accessibilité des espaces publics–Pouzols–69 000 € HT
- Restructuration du Camping de l’Affenage et hébergements légers–Le Pouget–930 000 € HT
- Réhabilitation du Campotel–Le Pouget–450 000 € HT

5 opérations sont à ce jour prises en charge par le service :

- Construction d’un groupe scolaire–Argelliers–1256000€HT
- Travaux et mise en accessibilité de l’Ehpad–Le Pouget–467500€HT
- Construction d’une salle multiactivité–la Boissière–227000€HT (démarrage des travaux en 2020 conditionné par l’obtention des financements)
- Mairie et cœur urbain–Saint Paul et Valmalle–650000€HT (démarrage des travaux en 2020 conditionné par l’obtention des financements)
- Requalification de la rue du Pont Neuf–Jonquières–170000€HT
- Requalification du Boulevard Louis MARRES - Aniane – 880 000 € HT de travaux estimé – conventionnement en cours

Soit un total de 3 800 000 € HT de travaux

EVOLUTIONS DU SERVICE POUR 2020

Il est à noter que le plan de charge du service est complet jusqu’en 2021.

De nouvelles opérations en termes d’études de programmation pourront être envisagées à la fin de l’année 2020 (le nombre sera à déterminer en fonction de la complexité des opérations).

CONCLUSION GENERALE

L’année 2020 va être une année charnière pour la mutualisation des services puisque dans la perspective de la révision obligatoire du nouveau schéma en 2021, la communauté de communes vient d’engager un bureau d’études afin de réaliser son évaluation. Les objectifs visés par celle-ci sont les suivants :

- porter le regard sur les résultats et effets du schéma sous différents angles : qualité du service rendu, économies et coûts, partage des moyens et expertises, synergies créées...
- identifier les freins et leviers de la mise en œuvre : fonctionnement et dimensionnement des services, mobilisation des acteurs, pilotage du schéma...
- identifier des pistes et scénarios d’évolution du schéma de mutualisation pour la période 2021-2026.